Questions orales

Or, quand le premier ministre est absent, c'est le vice-premier ministre qui est chargé au premier chef de veiller à l'application des lignes directrices concernant les conflits d'intérêt. A la réflexion, estime-t-il convenable qu'un ministre de la Couronne, quel que soit son maroquin, accepte un prix en argent de quelque groupe de lobbyistes que ce soit, en particulier d'un groupe de lobbyistes dont la seule raison d'être est d'influencer la politique du gouvernement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a posé une question au sujet d'une association privée possédant un statut juridique légitime qui a pour membres des centaines de milliers de Canadiens, qui exerce ses activités tout à fait indépendamment du gouvernement du Canada et qui tenait à honorer son fondateur. Elle estime qu'en me faisant le champion de la cause du libre-échange, j'ai contribué cette année d'une façon insigne à l'avancement économique et politique du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: L'association a donc décidé de me remettre le deuxième prix Colin Brown en tant que ministre du Commerce extérieur.

Si après avoir écouté les propos de mes collègues, j'estime convenable d'accepter ce prix—et je n'ai trouvé jusqu'à maintenant aucune raison de le refuser—je consacrerai l'argent de ce prix à une bonne cause. Je n'ai pas l'intention de le dépenser pour me procurer de petits plaisirs, mais pour promouvoir la cause en raison de laquelle ce prix m'a été accordé, et vraisemblablement aussi pour d'autres oeuvres charitables. Les lignes directrices concernant les conflits d'intérêt et les lois pertinentes ne renferment rien...

Mme Copps: Que si!

M. Crosbie: ... qui m'interdise d'accepter ce prix. Si, comme c'est bien possible, on décidait un jour de m'accorder le Prix Nobel de la paix ...

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: ... devrais-je le refuser?

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre peut me croire sur parole quand je dis qu'il ne doit pas redouter cette éventualité.

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est une question sérieuse qui a précisément trait à la raison d'être des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, lesquelles ont été établies pour éviter qu'il y ait des conflits d'intérêts réels ou supposés. Voilà un ministre qui dit qu'il ne voit aucun problème à recevoir d'un groupe de pression un prix de 10 000 \$, peu importe que cet argent serve à ses fins personnelles ou non. Qu'un groupe de pression, c'est-à-dire un groupe dont l'objectif avoué est d'influencer la politique gouvernementale dans le sens des opinions que professe ce groupe en particulier.

Je ne tiens pas à connaître le point de vue du ministre qui brûle de mettre le grappin sur ce chèque. Je demande au vicepremier ministre, qui est aujourd'hui responsable devant la Chambre de l'application des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, s'il se rend compte du danger que représente le précédent que s'apprête à établir le ministre du Commerce extérieur.

Je lui demande si lui-même et le premier ministre vont se pencher sur l'attribution de ce prix et sur l'intention du ministre de l'accepter, et s'ils vont mettre fin à ce genre d'activité avant que cela ne cause des problèmes et ne provoque une crise de confiance au Canada au sujet de toute cette question des conflits d'intérêts et de l'indépendance des ministres par rapport aux groupes de pression et aux opinions qu'ils peuvent défendre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est la continuation de la campagne de calomnie qui a été déclenchée hier. C'est bien évident.

Au sujet de cette affaire, le Congrès du travail du Canada est un groupe de pression organisé, comme le sont beaucoup de syndicats. Est-ce que nous soutenons que ce groupe ne devrait pas fournir des fonds à des gens qu'il croit être ses représentants ou les défenseurs de ses opinions ou qui se sont illustrés en politique? Je me demande combien de fois le chef du Nouveau parti démocratique a reçu de l'argent de sources de ce genre.

M. Broadbent: Ne faites-vous pas partie du Cabinet? N'êtes-vous pas ministre?

M. Crosbie: La National Citizens Coalition tout comme la Chambre de commerce du Canada et l'Association des manufacturiers canadiens, a le droit le plus strict d'exercer ses activités dans ce pays et de décerner des prix à qui elle le veut bien.

Si mon ami le vice-premier ministre ou le premier ministre lui-même me font savoir qu'il y a la moindre irrégularité à accepter un tel prix, j'y renoncerai bien volontiers. Je ne l'ai jamais demandé. Le prix m'a été offert sur un plateau et, quant à moi, il peut aussi bien s'en retourner par le même chemin.

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'ENTREPOSAGE DES BPC—LES NORMES NATIONALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le ministre de l'Environnement au sujet des BPC. Hier, il a déclaré à la Chambre des communes:

Nous veillons à ce que chaque installation d'entreposage réponde aux normes nationales les plus rigoureuses.

Trois fois aujourd'hui, le ministre aurait pu répondre aux questions de mon chef au sujet de ces normes nationales. Vu que les membres du caucus conservateur qui siègent au comité ont refusé d'inclure la définition de «normes nationales» dans la loi, le ministre aurait-il le courage d'admettre qu'il n'y a aucune norme nationale?